

AFFAIRE N° 7. - Acquisition d'un terrain sis à Sainte-Clotilde et appartenant à Monsieur GARCON Victor Optat

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ce terrain, indispensable à l'agrandissement de l'Ecole des filles de Sainte-Clotilde a été acquis le 21 Mars 1966 à la suite d'une vente aux enchères par Monsieur GARCON Victor Optat pour le prix de 1.100.000 Frs CFA plus les frais, pour une superficie de 1.628 m² dont 44m² ont été expropriés récemment au profit du département pour l'élargissement du CD 44.

Selon l'avis des Domaines et compte tenu de la plus-value apportée à cette parcelle du fait de la réfection du CD 44 et des aménagements opérés par son propriétaire, le marché pourrait être conclu à un prix compris entre 1.800.000 et 2.000.000 CFA. Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à proposer à l'intéressé le prix de 1.800.000 Frs. En cas de prétentions démesurées du propriétaire, le Service des Domaines en fixerait de façon précise la valeur vénale. Si Monsieur GARCON n'accepte pas la somme fixée par le service des Domaines, je vous prie dès ici de me permettre d'engager la procédure d'expropriation.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.